



## Signature d'un contrat - Noël autour du Monde – 23/12/2022

Décision n°2022-294

**LE MAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122.22,

**VU** la délibération n°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au Maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT**, la volonté de la Municipalité d'organiser des manifestations culturelles pendant les fêtes Génovéfaines, à destination d'un public familial :

- Le 23 décembre 2022 à 15h à la salle Gérard Philipe : Bal pour enfants “ Noël autour du Monde” par la Cie Dans les bacs à sable

**CONSIDERANT**, la proposition de Mme Florence LEITE, agissant au nom et pour le compte de la Cie Dans les bacs à sable en qualité de Présidente, de programmer, à la date susmentionnée, une représentation pour un montant net à payer de 1000,00 € TTC (Mille euros), ce coût comprenant le prix de cession du spectacle et les défraiements pour le transport.

### **DECIDE**

**DE SIGNER** le contrat avec la Cie Dans les bacs à sable pour le spectacle précité,

**D'AUTORISER** le règlement des dépenses afférentes, et notamment :

- le règlement des droits d'auteurs à la Sacem et autres organismes

**IMPUTATION** à la fonction 24, article 6188 par prélèvement au Budget Communal.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Le 14 octobre 2022

**Frédéric PETITTA**

Maire de Sainte Geneviève des Bois,

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

